

## Déclaration liminaire à la CAPC n°6 du 5 avril 2016

Monsieur le Président,

Nous ouvrons cette séance paritaire sur les tableaux d'avancement catégorie C pour l'année 2016 et sur la poursuite des recours en évaluation pour l'année 2015 sur fond de conflit social sur la déréglementation du droit du travail.

Il ne nous a pas échappé que par l'intermédiaire d'une régression sans nom de la protection des salariés via la réécriture du Code du Travail, le gouvernement souhaite revoir le statut général de la fonction publique.

La mobilisation aussi bien de la jeunesse que du monde du travail devrait amener ce même gouvernement à revoir sa méthode avant une fracture irrémédiable entre le peuple et ceux qui dirigent le pays.

Et ce n'est pas la dernière enquête journalistique sur les sociétés off-shore et l'évasion fiscale massive d'une grande partie d'une classe « privilégiée » qui va éteindre le feu.

Le SNAD CGT continue à combattre le plan de suppression des emplois douaniers, revendiquant une Douane économiquement et socialement utile.

La lutte contre le terrorisme, les circuits mafieux et l'évasion fiscale devraient amener le gouvernement à définitivement ajourner dans un premier temps le PSD, et dans un second temps classer l'ensemble de la Douane comme administration prioritaire.

Concernant plus précisément la gestion du personnel, le SNAD CGT souhaite des éclaircissements sur plusieurs domaines :

- Les états SIGRID actuels ne reflètent plus les états réels des agents, au regard des décisions ministérielles concernant les ZUS et de la reconversion des agents en provenance des armées.
- Concernant les mesures ZUS et de l'avis du Secrétaire d'Etat qui a annoncé 900 dossiers DGDDI, il serait important de s'adresser au personnel sur les conséquences en terme de déroulement de carrière mais aussi en terme de mutation (abondement de points et priorité de mutation)...

Nous espérons une réponse dans les plus brefs délais sur ce sujet

- Les promus TA et LA année 2015 ne sont toujours pas rémunérés au grade et indice auquel ils prétendent alors que les arrêtés du BOP de promotion ont été ratifiés.
- Lors de l'examen des dernières fiches de paye d'agents ayant des fonctions d'encadrement ou de commandement, nous nous sommes aperçus qu'une partie des primes n'est plus versée.
- Le nombre de promus par voie d'avancement se réduit comme peau de chagrin et avec la mise en place de la PPCR nous ne connaissons toujours pas les conséquences en terme de déroulement de carrière.

Pour le SNAD CGT une grande partie des problèmes résultent d'une réforme de la GRH à marche forcée dont le seul résultat escompté était une réduction drastique des effectifs des DI et DR.

Malgré la bonne volonté et l'engagement des collègues du CSRH de Bordeaux, ces derniers ne peuvent pas absorber la charge de travail largement sous évaluée.

Des logiciels pour la plupart incompatibles entre eux et inadaptés au contexte ainsi qu'une formation insuffisante ne font qu'aggraver une situation déjà explosive.

Les différents paramètres DGDDI ne permettent pas d'avoir des états SIGRID justes aussi bien pour les élus en locale qu'en centrale. Les collègues dans les services sont eux-mêmes désemparés.

Pour cette CAP, le SNAD CGT réitère son éternelle demande d'avoir la présence durant cette CAP du bureau discipline A1 afin d'éclairer les débats et de s'exprimer sur les réserves qu'ils ont formulées.

Nous vous rappelons les revendications du SNAD CGT à savoir :

- La revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage de la perte subie depuis 2000.
- Une négociation globale des grilles indiciaires avec des niveaux de salaire suffisants pour tous et reconnaissant les qualifications.
- Un début de carrière pour la catégorie C (recrutement au niveau BEPC/CAP) à 1,2 fois le SMIC (sur la base de notre revendication d'un SMIC de 1700€ bruts).
- Une amplitude indiciaire de la grille qui permette le doublement du salaire entre le début et la fin d'une carrière complète.
- Un avancement linéaire sans barrage entre les grades et sans allongement de la durée de carrière.

Nous vous rappelons également que nous sommes sur des tableaux d'avancement et non sur des listes d'aptitude.

Les élus du SNAD CGT